



## CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

### Procès-verbal de la séance du jeudi 5 octobre 2023

#### Salle des spectacles à Founex

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Founex pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

#### 1. Présences

Selon le contrôle électronique 40 communes sont présentes, représentant un total de 125 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : Mme Danielle Colomb et M. Daniel Emery, Tartegnin – Mme Sylvie Muller, Duillier – M. Guy Dériaz et M. Hilfiker, Mies – M. Philippe Esseiva et Mme Louise Schweizer, Arzier-Le-Muids – M. Olivier Tappy, La Rippe – M. Thomas Marchand, Coppet — M. Yvan Rueff, Crans – M. Jean-Luc Richard, Crassier – Mme Maryline Clerc, Luins – M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis — M. Steve Binggeli, Gland – Mmes Chantal Maurer et Caroline Monnard, Mont-sur-Rolle – M. Philippe Mindler, Vich – M. Eric Epple, Le Vaud – M. Christian Graf, Arnex.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente informe qu'elle a reçu plusieurs demandes de modification de l'ordre du jour, à savoir :

- Au point 11 : Nomination de 1 membre à la commission de gestion : il faut élire un deuxième membre suite à la démission de M. Richard Hay qui a été élu lors de la dernière séance mais qui a finalement renoncé et M. Vadim Rochat qui a quitté le Conseil communal de Nyon suite à un déménagement.
- Ajout au point 12 d'un point supplémentaire : Nomination d'un membre à la commission des investissements également en remplacement de M. Vadim Rochat.
- Il y a un eu entre temps une interpellation déposée par M. Claude Farine, Nyon, concernant la 3<sup>ème</sup> voie sur l'autoroute entre Nyon et Genève qui sera traitée au point 13.
- Ajout au point 14 de la réponse de l'interpellation de M. François Vauthier, Trélex, concernant le Lapin Blanc.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres modifications ?

Mme Florence Ursenbacher, Luins, demande d'ajouter la mention DISREN aux point 8 et au point 9.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

**L'ordre du jour avec ces modifications est adopté par 106 oui, 0 non et 3 abstentions**

### **3. Communications du Bureau du Conseil intercommunal**

Mme la Présidente rappelle que les délégués ont reçu l'échéancier 2023-2024 avec les dates des séances du Conseil intercommunal. Ils y trouveront aussi les dates de réédition des rapports qu'elle prie de bien vouloir respecter, car si les rapports ne sont pas rendus avant l'envoi de l'ordre du jour ils ne devraient pas y figurer.

Mme la Présidente fait part des précisions suivantes sur la manière de faire ces rapports et de la manière dont ils sont discutés en commission : le rapport doit être fait suite à un vote de majorité ou d'unanimité selon la décision prise par la commission. Si quelqu'un décide de faire un rapport de minorité, il doit l'annoncer lors du vote à la commission et les arguments doivent avoir été discutés au sein de la commission. Ce qui permet aux membres de la commission de forger leur opinion avec tous les éléments en connaissance de cause. Une fois le rapport signé, les membres ne peuvent pas changer leur signature et choisir un autre avis que celui énoncé au sein de la commission. Toutefois le délégué membre de la commission peut changer d'avis lors de la séance du Conseil intercommunal et voter différemment du rapport de la commission. Les rapports sont censés arriver signés au bureau avant qu'ils passent à l'ordre du jour. Le Bureau est assez souple avec cela car c'est compliqué de chercher des signatures auprès de chacun, les délais sont courts. C'est pourquoi nous acceptons que les membres de la commission puissent compléter les signatures manquantes sur les rapports le soir de la séance, mais il s'agit alors de ne pas changer d'avis.

Mme la Présidente rappelle qu'elle est toujours à la recherche de salles pour les séances du Ci et que le Bureau n'a pas encore un lieu pour la prochaine séance du Conseil Intercommunal du 13 décembre 2023.

### **4. Communications du CODIR**

M. Frédéric Mani informe de l'arrivée de nouveaux collaborateurs : M. Hervé Gantner en tant que chargé de projets en sport et administration et Mme Juliette Rabiller en tant que chargée de marketing.

M. Bruno Dard rappelle que sur le site de la Région de Nyon, des pages ont été développées sur le soutien à l'environnement, les aides ponctuelles, avec des formulaires de demandes disponibles.

Il informe aussi des soutiens ponctuels à la transition écologique aux communes, associations et particuliers, de maximum CHF 5'000.--. Il y a une partie importante sur la communication.

M. Bruno Dard présente ensuite l'accompagnement technique et/ou financier proposé aux communes dans le cadre de la biodiversité. Un montant de CHF 50'000.- par an jusqu'en 2027 est disponible selon les dispositions mises en place ([regiondenyon.ch/biodiversité](http://regiondenyon.ch/biodiversite)). Cela concerne les projets tels que réhabilitation de milieux naturels, lutte contre les plantes exotiques envahissantes ou encore plantations de haies et arbres indigènes. Il encourage les communes à présenter des projets.

M. Bruno Dard rappelle les rencontres des petits-déjeuners afin de partager des problématiques, d'échanger des expériences, de développer de nouveaux projets, etc... (par exemple l'énergie l'année dernière). Ces rencontres vont se dérouler également sur des journées, notamment le 12 octobre, sur une matinée, consacrée aux PECC (Plan Energie et Climat Communaux). Certaines communes se sont déjà engagées sur les PECC, d'autres s'interrogent. Des communes vont parler de leurs expériences en présence des instances cantonales. Ce sera un échange entre communes.

## 5. Assermentations

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

M. E. Bieler, Nyon - Mme Margaret Corrigan, Luins – Mme Valérie Mausner Leger, Nyon – Mme Laure Hauswirth, Bursins – M. Gabriele Mazzoretto, Chavannes de Bogis – M. Robert Buchet, Mont-sur-Rolle.

## 6. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023 à Bursins

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

M. Francis Costiou, La Rippe, a fait quelques remarques sur des coquilles qui ont été corrigées.

Une déléguée fait remarquer qu'à la page 8, 3<sup>ème</sup> paragraphe M. Gérard Produit a parlé de CHF 10.- par habitant. Mme La Présidente dit que le PV reporte ce qui a été dit même si ce serait en réalité CHF 9.- par habitant.

M. Gérard Produit explique qu'il y a eu différentes simulations entre CHF 8.50 et CHF 9.- et CHF 10.- en fonction du nombre de communes. Le chiffre de CHF 10.- par habitant a été dit lors de cette séance ce n'est pas un chiffre définitif.

M. Cédric Gorgerat, Gingins demande quelles sont les corrections demandées par M. Francis Costiou, La Rippe ?

Mme la Présidente lui lit les différentes corrections – au vu de ces modifications mineures (orthographiques) et non de fond, M. Cédric Gorgerat, Gingins, n'en demande pas la lecture exhaustive.

Il n'y a pas d'autre remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

<b>Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2023, est adopté par 111 oui, 0 non et 10 abstentions</b>
---

## 7. Préavis 26-2023 DISREN Demande de crédit de CHF 578'996 pour la 2<sup>ème</sup> étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Rolle

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission Ad'Hoc (CoHA) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, rapporteur, lit les conclusions du rapport qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des investissements (CoInv) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Claude Farine, Nyon, lit les conclusions du rapport qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, déclare se récuser sur le vote de cet objet en tant que collaborateur du bureau d'ingénieur qui a établi le projet.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

**Le préavis 26-2023 est adopté par 111 oui, 0 non et 0 abstentions**

**8. Préavis 27-2023 DISREN Demande de crédit de CHF 113'763 pour la troisième phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte.**

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission Ad'Hoc (CoHA) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Alain Barraud, Chavannes-de-Bogis, en remplacement de M. Jean-Luc Richard, Crassier, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoHA qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des investissements pour lire les conclusions de son rapport.

M. Claude Farine, Nyon, lit les conclusions de son rapport qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis 27-2023 est adopté par 110 oui, 2 non et 1 abstention**

**9. Préavis 28-2023 Demande de crédit de CHF 127'410 pour le développement du registre régional des entreprises (RRE) :**

Mme la Présidente demande à la rapportrice de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport.

Mme Monya Jaccard, Burtigny, rapportrice, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Evelyne Vogel, Trélex, qui lit son rapport de minorité qui demande de refuser ce préavis.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Jacques Tschudin, Rolle, rapporteur lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du préavis avec un amendement.

Mme la Présidente propose de passer l'amendement de la commission des finances en premier, ce d'autant que ce dernier porte sur un élément technique sur l'amortissement et non sur le fond du préavis.

Mme la Présidente lit l'amendement et ouvre la discussion.

M. Olivier Riesen apporte la position du Codir sur cet amendement : il y a une phase de développement à faire pour lancer ce registre qui est, pour le Codir, un investissement et donc il

maintient la position initiale que le montant de CHF 50'000.- doit être amorti sur cinq ans et non sur un an comme le propose la Commission des Finances. Par conséquent le Codir demande à l'assemblée de rejeter cet amendement.

M. Francis précise qu'il y a des frais récurrents de CHF 50'000.- qui seront les mêmes les années suivantes, c'est pour cela que la commission a estimé que ces frais récurrents devaient être amortis sur un an et non sur cinq ans.

M. Olivier Riesen apporte une autre précision à ce sujet : le canton est du même avis que le Codir.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote sur l'amendement.

<b>L'amendement est refusé par 41 oui, 64 non et 15 abstentions</b>
---

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Préavis.

M. Christian Hay, Rolle, a fait partie de la commission ad'hoc qui recommande d'accepter le préavis, mais il a changé d'avis car il est convaincu par le rapport de minorité pour les raisons suivantes : le préavis porte sur un registre des entreprises au niveau régional qui sera supporté par les communes et dont le but est de faire du marketing et de communiquer avec les entreprises. Le but n'est pas d'accomplir une obligation légale cantonale. L'obligation légale cantonale s'adresse aux communes et ce ne sont pas les communes qui doivent gérer le registre mais le canton avec l'aide des communes pour sa tenue à jour. Le contenu du registre tel qu'il est prévu par la Loi est très limitatif et va bien en-deçà de ce dont on a parlé dans le cadre du développement du registre régional. Il est opposé à ce préavis car c'est un mélange entre accomplir une obligation communale et mettre à disposition de la Région un instrument pour contacter et travailler avec les entreprises. La Région en bénéficie donc. Cette obligation ne s'adresse pas à la Région et n'est pas dans ses statuts. La Loi fixe des obligations aux communes et aux entreprises qui ont rempli leurs obligations dès le moment où elles sont inscrites au registre du commerce. Il n'est donc pas nécessaire de tout cet échange de courrier fastidieux. M. Christian Hay habite à Rolle, commune qui a été cyber-attaquée et il a été constaté que les communes gardent beaucoup d'informations qui ne leur servent à rien, et qui sont à risque pour les administrés en cas de cyber-attaque.

C'est un peu la même chose dans ce projet. On développerait un outil à risque de cyber-attaque alors que nous avons un service de développement économique à Lausanne qui est certainement intéressé à participer avec la Région pour des actions auprès des entreprises. C'est la mission de ce service de travailler avec les entreprises. Ce n'est pas celle d'une émanation de communes qui n'ont, elles, pas de responsabilités de promotion économique. Et la Région ne peut pas avoir de compétence que les communes n'ont pas. C'est pour cela qu'il recommande de voter non.

M. Olivier Riesen rappelle que les communes ont l'obligation de par la Loi de tenir ce registre. La situation actuelle a montré que certaines communes ne tiennent pas ce registre et sont donc en illégalité par rapport à la Loi. Le registre proposé pourrait ainsi pallier cet état de fait. Certains registres sont tenus sous format papier ou tableaux Excel. Le support proposé est différent.

Il apporte également la précision suivante : la Région de Nyon a une convention avec le canton et accomplit des tâches en accord avec le canton, et l'une d'elles est la promotion économique. C'est une des missions de la Région et c'est pour cela que nous avons un délégué à l'économie.

M. Olivier Riesen tient à apporter des réponses aux questions qui ont été posées dans le rapport de la majorité et dans le rapport de la commission des finances. Dans le rapport de majorité, à la page

4, la commission demande que le Codir fasse une analyse après deux ans d'activités. Le Codir va bien sûr le faire après deux ans et par la suite elle sera faite de manière récurrente. Dans le rapport de la CoFin une question est posée de savoir s'il s'agit d'un forfait ou non pour l'engagement des frais récurrents. Le Codir répond que c'est bien un forfait, sur la base d'un devis, dont les montants sont bloqués. De plus dans les conditions générales, il y a un engagement pris par l'entreprise de maintenir le contrat en l'état. Donc les montants annoncés sont bien des forfaits.

Dans le cadre des discussions avec le canton, M. Olivier Riesen peut annoncer de manière informelle que le canton s'est engagé à prolonger son soutien financier qu'il accorde déjà à la Région à hauteur de 50 %. Le canton va payer pendant trois ans supplémentaires à raison de 50 % des frais supplémentaires de maintenance liée à l'exploitation de notre Registre. De ce fait les frais de maintenance sont payés jusqu'au 30 juin 2028.

Une préparation a été faite pour ce registre : un groupe de travail a été constitué, des praticiens issus de communes qui ont le plus grand nombre d'entreprises sur leur territoire sont venus s'exprimer dans le cadre de ce groupe de travail. Ce qui est ressorti de ces discussions, c'est qu'il y a un fort intérêt à faire ce registre. Le cahier des charges a été basé sur les informations qui ont été données par les praticiens. Ce sera un outil intéressant pour les communes.

Une autre question portait sur le fait de savoir si les 6 communes qui ne font pas partie de Région de Nyon sur les 47 de notre district feront partie du projet ? La réponse est non, seules les 41 communes qui font partie de notre association pourront participer à ce projet.

Le Codir considère qu'en adoptant ce registre il s'agit d'une simplification apportée aux communes de la procédure et de l'obligation légale de tenir ce registre, et pour la Région c'est un outil de promotion économique. C'est une des missions de Région de Nyon. Cet outil va permettre de mieux connaître le tissu économique de notre région, de mieux adapter la politique que nous voulons mener auprès des entreprises, notamment en matière de mobilité inter-entreprises, en connaissant mieux leurs besoins et la façon dont elles sont constituées. L'idée n'est pas d'inonder les entreprises de promotion marketing et communications, mais de mieux les connaître afin de pouvoir faire remonter ou redescendre des informations cantonales pour que ces entreprises puissent en tirer un bénéfice.

M. Hervé Mange, Founex, demande si les 3 villes de Région de Nyon sont partie prenante de ce Registre ? Sont-elles intéressées et vont-elles contribuer ?

M. Olivier Riesen répond que Nyon, Gland et Rolle soutiennent la création de ce Registre.

M. Yves Cretegny, Crans, a aussi fait partie de la commission qui a travaillé sur ce préavis. Il soutient ce préavis mais avec des remarques qui n'étaient pas présentes dans le rapport de majorité et qu'il souhaite partager avec l'assemblée : la bonne échelle pour faire de la promotion est sans aucun doute l'échelle de la Région car le canton ne s'y est pas encore attelé complètement. Il existe une obligation qui consiste à tenir ce registre de la part des communes dont on peut discuter de l'ampleur de la part de travail selon la grandeur des communes. Ce projet, dans sa conception actuelle, devra être amélioré dans le futur dans le cadre de la promotion économique. Aujourd'hui on s'arrête à un outil qui convient aux données minimales demandées par la Loi, mais il faudra sûrement faire une V2 – V3 voire une V4 de cet outil, donc il y aura une suite à ce premier préavis. C'est un projet de coopération qu'il faudra poursuivre. Il ne faut pas s'attendre à ce que ce projet réponde à toutes les questions aujourd'hui, il faudra certainement faire des ajouts dans les années qui viennent.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, relève que sa commune n'est pas une ville, mais a un Business Park avec 252 entreprises. Ce Registre est important pour sa commune qui soutient ce préavis. C'est un outil de développement comme l'a dit M. Olivier Riesen, il faut bien un début et dans deux ans faire une évaluation comme demandé par la commission ad'hoc pour évoluer. Ce n'est pas juste de la promotion économique, mais un soutien au développement des entreprises. A Eysins il s'agit de 1'450 emplois pour une petite commune de 1'768 habitants. C'est important de pouvoir aider à la qualité de vie en termes de mobilité douce, de meilleure connaissance des entreprises, et d'avoir un partenariat avec les communes. Il est vrai que pour les petites communes qui ont 2, 3 entreprises, cela peut paraître moins intéressant.

M. Gilles Davoine, Gland, informe que sa commune ne s'oppose pas à cette demande de crédit, toutefois elle n'y a pas vraiment un intérêt car elle a déjà un tel registre et souhaite conserver le lien avec ses entreprises, ce qui pourrait poser un problème entre leur interface et celle de ce registre. Il y aura certainement des coûts, non connus à ce jour, pour garder leur interface. La ville de Gland a déjà un tel registre et fait déjà de la promotion économique. Peut-être que Coppet et Rolle auraient plus d'intérêts, n'étant pas assez grandes pour avoir déjà un tel logiciel, mais suffisamment grandes pour en avoir besoin, alors que certaines petites communes, comme Trélex, commune de Mme Evelyne Vogel qui a signé le rapport de minorité, en a moins l'utilité.

M. Rémi Founou, Rolle, a lu avec intérêt les deux rapports des commissions et fait part de deux points qui l'interpellent : le premier est au niveau du registre, on dit qu'on a un registre cantonal, donc on a une base de données. On fait peut-être les choses à l'envers, c'est-à-dire qu'on voudrait que tous les districts développent un registre qui devrait s'interfacer avec celui du canton, alors qu'il faudrait que ce soit le canton qui donne accès aux districts. Pour la question du marketing, il n'entre pas dans le débat de savoir qui, du canton, du district ou des communes doit s'en occuper, ce qui est très important c'est de faire des enquêtes ciblées. Le risque avec ce genre de collecte de base c'est qu'on n'aura jamais les bonnes informations, on sera dans l'entre-deux. Si par exemple on veut faire une enquête sur la mobilité, il faudrait cibler les entreprises de manière précise, donc il ne voit pas le gain en matière informatique. Il relève que Gland a déjà un tel registre et que certaines communes on en un sous format Excel, ceci reste un gros investissement qui pourrait être mis ailleurs. Un dernier point est qu'il faut bien réfléchir sur la question de la sécurité : ne prend-on pas un risque supplémentaire avec ce nouveau développement informatique ?

Mme Evelyne Vogel, Trélex, relève qu'elle travaille dans des communes depuis de nombreuses années, donc elle connaît le registre des entreprises. Elle s'est renseignée et est allée auprès de la personne qui tient le registre dans sa commune et appris beaucoup de choses. En aparté elle signale que le Règlement sur le Registre des entreprises précise à l'article 3 : « Le canton met à disposition des communes les données nécessaires, elles (les communes) en vérifie la teneur et annoncent sans délai les modifications dont elles ont connaissance via le Registre cantonal des entreprises. ». L'obligation reste aux communes, ce n'est pas à la Région. La triangulation canton, Région et communes lui fait du souci, c'est pour cela qu'elle a fait un rapport de minorité. L'argument de réaliser des économies d'échelle, argument du préavis, ne la convainc pas. En effet, dans sa commune par exemple, on aura toujours besoin de quelqu'un qui s'occupera de ce registre. Elle estime que c'est le canton qui devrait s'occuper de ce registre et d'améliorer cette plate-forme, et que cela soit profitable à tout le monde. Si c'est profitable à la Côte, c'est profitable aux autres parties du canton.

Il existe un autre registre : le Registre cantonal des bâtiments (RCB), ce registre a été créé par le canton et les communes l'ont adopté. Il y a une véritable interface, on peut supprimer un appartement, en ajouter. Tout est numéroté : les bâtiments, les logements. Lorsque les personnes quittent un logement, le numéro reste attribué et tout cela doit être vérifié et contrôlé. Au début de la mise en place de Registre des Bâtiments il y a plusieurs années, il y avait des granges qui étaient des appartements qu'il a fallu corriger. C'est normal car c'était la mise en place. Des appartements ont été créés et pas mis dans ce Registre, mais on peut corriger à tout moment. On peut également ajouter des rues en collaboration avec le canton. C'est une véritable interface développée par le canton. Les communes ont intérêt à avoir ce registre des entreprises, selon les arguments avancés, mais par exemple dans sa commune pour la gestion des déchets, les entreprises ont une taxe forfaitaire. Le dirigeant d'une entreprise engageant individuellement sa société permet à celle-ci, s'il est habitant de Trélex, d'être exonéré de la taxe d'entreprise.

Mme Evelyne Vogel s'est amusée à aller sur le site du Registre des entreprises du canton, et a constaté qu'on peut tout extraire, même pour une autre commune que la sienne. On peut même filtrer les codes par exemple : industries manufacturées, constructions ou communications etc.. On peut tirer toutes les listes voulues pour la moitié du prix du préavis !

Un autre travail fait par les communes est la liste des frontaliers : le canton envoie la liste aux communes qui vérifient ensuite auprès des entreprises. Elles doivent ressaisir la masse salariale et la renvoyer au canton. Les communes ont donc du travail et cette tâche continuera, donc il n'y aura pas d'économie d'échelle.

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, comprend qu'il y a un intérêt régional à disposer de données afin de pouvoir faire du marketing et d'avoir des données fiables pour faire de la promotion économique à l'échelon régional. Mais si elle comprend bien ce qu'a dit Mme Evelyne Vogel, Trélex, nous avons déjà toutes ces données au canton et ce qu'il manquerait pour la Région c'est l'outil d'extraction permettant de rassembler facilement toutes les données. On peut peut-être très bien extraire commune par commune, mais si on veut faire des agrégats, c'est compliqué. C'est peut-être cela l'intention du préavis ? Il faudrait alors une demande pour avoir une meilleure interface avec le logiciel du canton pour avoir au niveau régional les données souhaitées.

M. Christian Hay, Rolle, explique qu'on a deux types de données, les données selon la Loi qui viennent du Registre du commerce qui sont absorbées par le canton qui a l'obligation de les transmettre aux communes. Si vous allez sur le Registre du commerce, on se rend compte qu'il est pauvre, on ne peut pas faire du marketing avec ces données. Vous savez juste que la société existe, vous avez son adresse et le nom des administrateurs, mais ce n'est pas un outil de marketing. Dans le préavis on veut mettre à disposition des données que le canton possède, car il les absorbe venant d'autres ressources. C'est au canton de payer, et non à la Région et aux communes, c'est écrit en toutes lettres que le canton met à disposition des communes ces données. L'aspect dual c'est que dans le projet de la Région il y a des données qui servent à faire du marketing. Il a vu le formulaire que Région de Nyon demande de compléter aux entreprises et que certaines communes utilisent également. Il pense que les entreprises ne tiendront jamais les informations à jour. On demande combien de collaborateurs ont des voitures, combien de places de parc sont à disposition, combien de personnes travaillent à plein temps et viennent en voiture, etc... Ce ne sera jamais à jour, c'est pour cela qu'il conteste et qu'il appelle ce projet l'usine à gaz. C'est un projet qui ne fonctionnera pas dans cette dimension-là.



M. Olivier Riesen rappelle que les deux dernières interventions ont montré un outil de promotion économique. Le canton a l'obligation de tenir un registre du commerce. Mais si vous consultez le registre du commerce, vous n'avez pas une personne de contact, vous n'avez pas le nombre d'employés, alors que ce genre d'informations est intéressante pour la promotion économique et Région de Nyon aimerait avoir ces informations car nous sommes une région dynamique, la deuxième plus peuplée du canton. Ce dynamisme économique va perdurer et nous sommes en concurrence avec d'autres régions. Région de Nyon souhaite pouvoir maintenir ce dynamisme et le développer. Cet outil est utilisable et très pratique à mettre en place et il invite l'assemblée à accepter ce préavis.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, pour répondre à Mme E. Vogel et M. Hay, estime que ce n'est pas une usine à gaz. Il est très fier de l'Usine à gaz de Nyon et considère que ce projet est un projet positif. Il rappelle le dernier paragraphe du préavis qui dit : « ..en parallèle le service de la promotion économique a démontré un fort intérêt pour ce projet régional, il souhaiterait le répliquer à d'autres organismes économiques (d'autres districts) ». C'est un premier jet que nous faisons, nous Région de Nyon, qui est une des régions les plus performantes économiquement du canton de Vaud, de façon que cela soit répliqué dans d'autres districts.

M. Nicolas Walter, Rolle, dit qu'en tant que Municipal, la Municipalité de Rolle soutient ce préavis et est très contente de pouvoir participer à ce type de développement, car cela permettra de travailler en meilleure harmonie avec la Région et avec nos entreprises. C'est une interface qui sera utile pour tous.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, relève qu'on parle de ce projet comme d'une innovation qui part de zéro, alors qu'en préambule du préavis qui a été soumis il est rappelé que la Région de Nyon a mis en place une plate-forme déjà en 2012, qui poursuit le même objectif que celui qui est proposé aujourd'hui. Cette dernière est vraiment une amélioration et une évolution de ce qui existe déjà puisque le sondage qui a été fait par Région de Nyon a montré que bon nombre de communes ne tenaient tout simplement pas de registre, et que 80 % des communes ne transmettaient pas d'informations au canton, quand bien même il s'agit d'une obligation légale. Donc c'est un outil qui sert à améliorer l'existant et permettra de pouvoir l'utiliser dans le cadre de la promotion économique.

Plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

<p><b>Le préavis 28-2023 est refusé par le vote des communes : 16 oui, 17 non et 6 abstentions</b> <b>(Vote des délégués : 68 oui, 43 non et 8 abstentions)</b></p>
---

#### **10 . Préavis 29-2023 Demande de crédit de CHF 64'559 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus**

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport.

M. Alain Barraud, Chavannes-de-Bogis, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Investissements (CoInv) de présenter les conclusions de son rapport.

M. Claude Farine, Nyon, rapporteur lit les conclusions du rapport de la Colnv qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

M. Claude Farine ajoute qu'il trouve dommage que la commission ad'hoc dans son rapport 23 ait déjà fait l'analyse de ce qui doit être financé et de ce qui ne doit pas l'être. Pour lui, ce devrait être le Comité de Direction qui fait une proposition, qui peut ensuite être débattue dans deux commissions différentes. Là on a déjà exclu le foncier du financement, or il a relu le rapport 23 et le rapport 29 et à aucun moment on ne dit pourquoi il est choquant de financer le foncier qui a été acheté. Ce foncier acheté profitera à tout le monde, piétons et cyclistes, pourtant la commune de Coppet a finalement renoncé que ce montant soit introduit dans la part solidaire régionale. Il n'en voit pas le sens tant qu'il n'en aura pas été précisé les raisons.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis 29-2023 est adopté par 107 oui, 1 non et 3 abstentions**

#### **11. Nomination de 2 membres à la commission de gestion**

Il manque deux membres à la commission de gestion suite de la démission de M. Vadim Rochat, Nyon et M. Richard Grahn, Givrins.

M. Frédéric Guilloud, Arzier-le-Muids, propose Mme Evelyne Vogel, Trélex. Celle-ci refuse au vu de l'investissement que ce poste requière.

Personne ne se présentant, Mme la Présidente informe que le Bureau choisira deux membres.

#### **12. Nomination de 1 membre à la commission des Investissements :**

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, se présente.

Il n'y a pas d'autre candidat.

**Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, est élue par acclamation, membre à la commission des investissements.**

#### **13. Interpellation de M. Claude Farine, Nyon, une 3<sup>e</sup> voie sur l'autoroute A1 entre Nyon et Genève : un cadeau empoisonné pour la Région de Nyon ?**

Mme la Présidente demande si 5 personnes soutiennent cette interpellation ?

C'est le cas.

Mme la Présidente propose que M. Claude Farine, Nyon, lise les conclusions de son interpellation et ensuite le Codir décidera s'il veut répondre tout de suite ou lors de la prochaine séance.

M. Claude Farine lit les conclusions de son interpellation.

Mme la Présidente demande si le Comité de Direction veut répondre immédiatement ou lors de la prochaine séance ?

M. Frédéric Mani informe que le Codir en a discuté et répondra par écrit lors de la prochaine séance.

#### **14. Réponse du Comité de Direction à l'interpellation de M. François Vauthier : Télé Dôle - le Lapin**

## **Blanc où en sommes-nous ? du 14 juin 2023.**

Mme la Présidente rappelle que le Conseil intercommunal va simplement prendre acte de cette réponse. Elle donne la parole à M. François Vautier, Trélex.

M. François Vautier, Trélex, remercie le Codir pour sa prise de position. Il a bien noté que le Conseil intercommunal sera informé régulièrement sur l'évolution de ce dossier sensible et très émotionnel et il s'en réjouit. Il trouve plutôt cocasse que 3 jours après notre Conseil de juin, le Président de Télé Dôle ainsi qu'un représentant de la Sogestar, s'expriment dans la presse en annonçant que le chantier avait été arrêté, information qui n'avait pas été donnée lors du dernier Conseil intercommunal. Dans ce même interview, on peut lire que les avis des 2 responsables sont plutôt contradictoires quant au degré d'optimisme concernant les délais nécessaires pour trouver une solution. C'est une affaire à suivre.

### **15. Annonce des préavis à venir**

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

#### **Préavis 30-2023 : Budget 2024 :**

La commission des Finances étudiera ce préavis.

#### **Préavis 31-2023 : Convention quadriennale avec visions du Réel**

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad hoc.

Sont nommés :

M. Robert Jenfsky, Nyon – Mme Florence Ursenbacher, Luins – Mme Christine Van Lancker, Chavannes-des Bois – M. Jean-Frédéric Berthoud, Longirod – M. Richard Grahn, Givrins

Séance le 02.11.2023 à 18 h 30

#### **Préavis 32-2023 : DISREN Complexe multisport de Colovray**

La commission des Investissements étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad hoc.

Sont nommés :

M. Michel Girardet, Gland – M. Alexandre Legrain, Crassier – Mme Monya Jaccard, Burtigny – M. François Vautier, Trélex – M. Eric Bieler, Nyon – M. Didier Blanchard, Perroy

Séance le 01.11.2023 à 18 h

#### **Préavis 33-2023 : Mesures de promotion de la mobilité**

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad hoc.

Sont nommés :

Mme Cécile Rod, Rolle – M. Mario-Charles Pertusio, Eysins – M. Frabrizio Nassisi, Tannay – M. Robert Jenfsky, Nyon – Mme Evelyne Vogel, Trélex

Séance le 08.11.2023 à 18 h

## 15. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Nathalie Vez, Givrins, demande au Codir, si dans sa réponse à M. Claude Farine, il pourra inclure son appréciation sur le projet d'élargissement de la Route Blanche, de la sortie de l'autoroute de Nyon jusqu'à l'entrée de Nyon, étant donné que c'est en lien direct avec le potentiel agrandissement de l'autoroute dont le but est de décongestionner le trafic. Elle souhaite que le Codir se prononce à la fois sur le principe de cet élargissement et également sur les modalités qui ont été annoncées à ce jour, c'est-à-dire un élargissement qui profiterait uniquement au trafic routier et qui ne comprendrait pas de voie dédiée aux transports public, ni de piste cyclable. En tenant compte du fait qu'en direction de St-Cergue la sortie de l'autoroute donne sur le quartier des Fléchères qui est en plein développement, et qui va accueillir, dès la rentrée 2024, une école accueillant 600 élèves.

Mme Amélie Cherbuin, Présidente, considère que ces questions ne peuvent être ajoutées à l'interpellation déposée.

Mme Nathalie Vez, Givrins comprend et considère que c'est une proposition individuelle. Elle fera une interpellation qu'elle déposera lors du prochain Conseil.

M. Alexandre Demetriades, Nyon, estime qu'il serait bien que le Codir analyse les raisons du refus du Registre sur les entreprises. Les arguments évoqués par les opposants étaient très divers : il y a des enjeux de sécurité très légitimes, la sécurité informatique est à prendre compte. Certains estiment que cela ne sert à rien, alors que d'autres pensent que cela est utile mais que c'est au canton de payer. C'est un projet fait par la Région, soutenu par le canton qui voyait là un intérêt à ce qu'il ait une interface régionale pour potentiellement dupliquer la chose dans d'autres régions. Le canton soutenait de manière importante ce projet, c'est pour cela que M. Alexandre Demetriades encourage le Codir à prendre contact avec les communes, car c'est un outil intéressant pour elles. Si le canton est fortement intéressé, ce serait utile de l'approcher pour une prise en charge de ce Registre et en faire un projet pilote dans notre région. Mais cela ne peut se faire que si les communes montrent un intérêt. Il se tient à disposition du Codir pour une rencontre si nécessaire au canton.

M. Christian Hay, Rolle, estime que le grand oublié c'est l'entreprise. On parle d'avoir l'adhésion des communes, mais lui pense qu'il faut l'adhésion des entreprises. Si elles sont intéressées il pense que cela fonctionnera. Comme cela a été présenté, le client n° 1 ce sont les communes qui avaient un bénéfice d'un allègement de leurs charges de travail, il conteste cela. Alors que si les entreprises soutiennent le projet, c'est tout différent.

M. Gérard Produit, tient à préciser qu'il a discuté avec son Secrétaire municipal qui lui a expliqué que dans la plupart des communes chacun essaie de faire au mieux son travail dans le cadre qui lui est donné. Certaines communes travaillent avec un fichier Excel, d'autres le font sur papier. Il y a énormément de diversités. Il relève que ceux qui effectuent ce travail trouvent que cet outil pouvait avoir un intérêt et il regrette le vote de ce soir. Si on avait demandé aux collaborateurs des différentes communes qui effectuent cette tâche, on aurait compris que c'est un outil facilitateur qui amène aussi une forme de coordination. C'est un outil pour les communes qui est intéressant.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clos la séance et rappelle la date de la prochaine séance : le 13 décembre 2023.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Founex pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 22 h 05

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel